

## GO START : information précontractuelle

### 1. Informations relatives à Fintro

Le Go Start est un produit de Fintro, division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, qui agit en qualité de fournisseur du service (ci-après également dénommée "la Banque").

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

### 2. Caractéristiques du Go Start

Le Go Start est soumis aux Conditions générales du Go Start que vous pouvez consulter auprès de votre agence ou sur le site internet de Fintro.

#### Services possibles

Le Go Start offre aux jeunes de moins de 18 ans la possibilité de régler gratuitement leurs principales affaires bancaires :

Services gratuitement inclus :

- Compte à vue en EUR (« le compte de référence ») ;
- Gestion du compte à vue ;
- Carte de banque permettant les services retrait d'argent, paiement et impression d'extraits de compte (à partir de l'âge minimum de 6 ans et 10 mois) ;
- Frais de gestion compte à vue et carte de banque ;
- Paiements avec la carte de banque dans la zone euro ;
- Retraits d'argent avec la carte de banque dans la zone euro ;
- Retraits d'argent aux guichets de l'agence Fintro ;
- 1 remplacement par an de la carte de banque ;
- Fintro Easy Banking Web ;
- Fintro Easy Banking App (à partir de 15 ans) ;
- Telebanking
- 1 compte d'épargne Jeunes

Ces services, couplés au Go Start, doivent faire l'objet d'une demande via le représentant légal du titulaire. La demande est accordée si elle répond aux conditions d'attribution correspondantes.

Les services bancaires qui ne sont pas repris dans l'offre Go Start, comme l'assurance compte, doivent faire l'objet d'une demande distincte et ne sont obtenus que si les conditions d'attribution correspondantes sont remplies. Ces services sont facturés au tarif habituel (disponible en agence ou sur le site [www.fintro.be](http://www.fintro.be)).

#### Modalités d'attribution

Le titulaire du Go Start doit répondre aux conditions suivantes:

- Personne physique
- Pas d'âge minimum, âge maximum à l'ouverture : la veille du 18ème anniversaire;
- Légalement représenté

Le compte de référence du Go Start doit répondre aux conditions suivantes :

- Compte à vue en EUR à usage privé ;
- Un seul titulaire
- Les représentants légaux donnent au titulaire l'autorisation d'agir seul
- Le compte ne peut être un compte nu-propriétaire
- Le compte ne peut pas avoir une opposition bloquante

### **Tarif et taux d'intérêt**

- Compte et services bancaires repris dans l'offre Go Start: gratuit.
- Intérêt créditeur sur compte à vue : 0,10% l'an à partir de 0,01 EUR.

### **3. Droit de rétractation – Droit de résiliation**

#### **Droit de rétractation**

Le représentant légal dispose d'un droit de rétractation par rapport à la souscription du Go Start ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif.

Il peut exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le représentant légal exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, le titulaire ne peut être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. Si le droit de rétractation n'est pas exercé, le Go Start restera ouvert jusqu'à l'âge de 17 ans révolus.

#### **Droit de résiliation**

Sans préjudice des conditions générales de la Banque, la cessation de l'adhésion au Go Start peut se faire à l'initiative du client par simple avis à l'agence. Le client perd par ailleurs automatiquement droit aux conditions du Go Start si les modalités d'attribution décrites au point 2 ne sont plus remplies.

En cas de cessation de l'adhésion, le compte à vue et tous les services financiers qui y sont liés sont automatiquement clôturés.

### **4. Droit applicable – Jurisdiction compétente – Divers**

Les relations qui vous lient à la banque, tant celles préalables à l'ouverture du Go Start que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du Go Start et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des «Conditions Générales de BNP Paribas Fortis SA».

Toute communication faite dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du Go Start l'est dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

### **5. Recours**

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis SA  
Service Gestion des Plaintes  
Montagne du Parc 3  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 2 545 77 79  
E-mail: [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)  
[www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)

Si la réclamation a trait à un service de paiement, le client peut en outre introduire une plainte par écrit à la Direction générale de l'Inspection économique, Services Centraux – Front Office, North Gate III, 3ème étage, 16 boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (<http://economie.fgov.be/fr/litiges/>)

En tant que consommateur, vous pouvez également introduire une plainte relative à une vente ou un service en ligne via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

## **6. Codes de conduite**

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts

privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivant, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

## **Annexe 1 : formulaire-type de rétractation**

**Annexe**

**MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

— A l'attention de

BNP Paribas Fortis SA  
Montagne du Parc 3  
B – 1000 Bruxelles

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de service (\*) ci-dessous

.....

— Commandé le (\*)/reçu le

(\*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....

.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....

.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

.....

.....

(\*) Biffez la mention inutile